

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/...../T/2019-2020
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ALIMENTATION ELECTRIQUE DE LA
STATION DE POMPAGE A MAKAMBA.**

Date de Publication...../...../2020

Date d'ouverture des offres/...../2020

1. Objet

La REGIDESO vous invite, par le présent Appel d'Offres, à présenter vos offres sous pli fermé, pour la fourniture et l'exécution des travaux d'alimentation électrique de la station de pompage à MAKAMBA.

2. Financement

Le marché est financé à 100% par la REGIDESO.

3. Allotissement

Le marché est constitué d'un (01) seul lot.

4. Consistance des travaux :

Les travaux consistent à :

- L'exécution des travaux et fourniture du matériel de tirage d'une ligne électrique de 30KV et transformation du MT et BT pour l'alimentation de la station de pompage de Makamba.

NB : Le détail des spécifications techniques se trouve en annexe dans les tableaux des bordereaux des prix unitaires et des quantités.

5. Conditions de participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toute personne physique ou morale de tous les pays justifiant des capacités juridiques, financières et techniques nécessaires à l'exécution de ce marché conformément aux articles 151 ;152 ;154 du Code des Marchés Publics.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée aux articles 153 et 161 du Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi.

Les associations sans but lucratif ne sont pas éligibles pour ce marché.

Un soumissionnaire ne doit pas être affilié à une société ou une entité qui a fourni des services de conseil pendant la phase préparatoire de ce DAO, ni à celle qui a été engagée ou sera engagée comme Maître d'Œuvre au titre du Marché.



6. Garantie de soumission

La garantie de soumission exigée est de **trois millions (3.000.000 FBU)** délivrée par une banque agréée et établie suivant le modèle en annexe.

Il ne sera pas admis un chèque certifié et l'absence de la présente garantie entraîne le rejet lors de l'analyse des offres.

7. Validité des offres

Les Soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date d'ouverture des offres.

8. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté tous les jours ouvrables de 7 h 30min à 15 h 30min, heure locale, à l'adresse ci-après :

Service des Approvisionnements de la REGIDESO
Avenue NGENDANDUMWE, Immeuble CENTRAL BUILDING
B.P. 660 BUJUMBURA
Tél. 22 22 11 69 / 22 22 51 63

Il pourra être obtenu au service des Approvisionnements de la REGIDESO sur présentation :

- d'un bordereau de versement de cinquante mille Francs Burundais (50.000FBU) non remboursables au compte N° **1132/005** ouvert à la **BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI** au nom de la REGIDESO ou à son compte **IBB n° 626/01/59**,
- et d'un bordereau de cinquante mille (50 000 FBU) non remboursables au compte général du trésor N° **1104/001.04** ouvert à la **BANQUE DE LA REPUBLIQUE DUBURUNDI** au nom de l'OBR.

9. Dépôt et ouverture des offres.

Les offres sous plis fermés et rédigées en langue française devront parvenir à la Direction Générale de la REGIDESO B.P 660 Bujumbura au plus tard le...../...../2020 à 9h.

Elles porteront les mentions « Offre pour l'exécution et la fourniture pour travaux d'alimentation électrique de la station de pompage à MAKAMBA», **DAO n° DNCMP/67/T/2019-2020. A n'ouvrir qu'en séance publique du 31/3/2020 à 9h 30 minutes.**

L'ouverture des offres aura lieu le **31/3/2020** à 9h 30 minutes dans la salle des réunions de la Direction Générale de la REGIDESO.

N.B : Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

10. Délai d'exécution

Le délai des prestations précitées pour l'ensemble du marché est fixé à **quatre (04) mois** calendaires au maximum, mais le soumissionnaire pourra proposer un délai plus court. Ce délai commence à courir à partir de la signature du contrat.

11. Réception des travaux

Dès la notification de l'avis de fin des travaux, les membres de la commission de réception et l'entrepreneur ou son représentant procéderont conjointement à la réception des travaux sur le site du réservoir.

12. Renseignement

Toute demande de renseignement doit parvenir à l'Autorité Contractante au plus tard dix (10) jours calendaires avant l'ouverture des offres.

13. Visite des lieux

Une visite guidée du site aura lieu en date du 18.3 /2020 pour des éventuels éclaircissements et explications pour les soumissionnaires qui le souhaitent. Le lieu et l'heure de rencontre est le Bureau du centre de la REGIDESO de MAKAMBA à 11 h30'.

Fait à Bujumbura, le 03.03 /2020

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE LA REGIDESO**

Siméon HABONIMANA

